

Entreprises : baisse des aides progressives

Cesser d'accompagner en douceur. Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pendant la crise évoluent.

Les Prêts garantis par l'État prolongés

Les entreprises pourront souscrire des prêts garantis par l'État (PGE) jusqu'au 31 décembre 2021 au lieu du 30 juin comme prévu initialement. « Les PGE serviront à rembourser les dettes fournisseurs, et pas des dettes financières, en respectant le plafond de 25 % du chiffre d'affaires », a précisé Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie.

Exonération de charges prolongées

« Nous allons travailler à la possibilité de maintenir des exonérations partielles des charges pour les mois qui viennent pour les secteurs qui sont les plus touchés par la crise », a ajouté le ministre.

Fonds de solidarité réduit

Le Fonds de solidarité sera maintenu mais seulement pour les secteurs administrativement fermés. Pour les entreprises qui redémarrent, « nous prévoyons une baisse progressive ».

Évolution des règles pour l'activité partielle

Aujourd'hui, les secteurs protégés, comme la restauration, ont un reste à charge nul. C'est-à-dire que les



L'office de tourisme de Laval (photo d'illustration).

PHOTO : OUEST-FRANCE, THOMAS BREGARDIS

employeurs n'ont pas à compléter le salaire d'un employé placé au chômage partiel. Pas de changement, « tant qu'il y aura des restrictions », a précisé Élisabeth Borne, ministre du Travail. Quand elles prendront fin, « un premier palier à 15 % » est envisagé.

Pour les autres secteurs non protégés, les employeurs verront leur reste à charge augmenter de 15 à 40 % en juin, tandis que l'indemnisation des salariés diminuera de 84 à 72 % du salaire net.

« Ne pas exagérer le risque de faillites »

Le gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, a minimisé, hier, le risque d'une montée des faillites des entreprises. Il estime qu'une hausse des défaillances constituerait avant tout un retour à la normale. « Il faut éviter d'exagérer les alarmes », a-t-il déclaré devant l'European Investment Bank (EIB).

Le gouverneur a rappelé que, depuis mars 2020, le nombre de défaillances est « anormalement

bas » et que si ce chiffre a augmenté sur les dernières semaines, il reste « significativement » inférieur à celui de 2019.

« Un effet de rattrapage sur la période à venir ne signifierait pas une rupture économique, mais le retour à un rythme naturel », insiste François Villeroy de Galhau. « Y a-t-il un risque d'aller au-delà de ce rattrapage ? Rien ne permet aujourd'hui de l'anticiper. »